N° 122 — 25e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Samedi 3 Mai 1913

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lescir, 18
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 57)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Lire plus loin :

Deux drames à Paris : un ouvrier blesse grièvement sa maîtresse et tente de se suicider ; un ingénieur neurasthénique se jette du 6e étage par la fenêtre.

—o:o—

Un nouveau combat au Maroc entre la colonne Henrys et des dissidents.

—o:o—

Une affaire de trahison en Allemagne ; plusieurs arrestations à Essen.

—o:o—

Une grave affaire à Roubaix : arrestation d'un ingénieur.

ATERMOIEMENT

On s'habitue aux plus graves dangers. Depuis Agadir, c'est-à-dire depuis près de deux ans, nous vivons dans cette pensée que peut-être nous pouvons, du jour au lendemain, être engagés dans la plus épouvantable conflagration.

Au début, ce fut un quasi affolement. Nous n'envisagions qu'avec terreur l'effroyable éventualité d'où pouvait dépendre l'existence même de notre patrie.

Et puis, peu à peu, les alertes succédant aux alertes, les événements extérieurs se compliquant de plus en plus, nous nous y sommes accoutumés.

Nous gardons notre confiance inébranlable en un final dénouement pacifique. Mais si, demain, la guerre était déclarée, si par les nécessités inéluctables de nos amitiés et de nos alliances, nous y étions entraînés, eh ! bien, nous répondrions sans hésiter à l'appel. Nos esprits et nos cœurs seraient prêts au suprême sacrifice.

***

Jamais, en effet, plus qu'en ce moment, nous n'avons été à la merci des accidents de la politique internationale.

Jamais ne fut plus vraie la phrase de M. Joseph Prud'homme : « L'Europe danse sur un volcan ».

Tous les gouvernements, les peuples, les rois, les empereurs, désirent la paix. Et la guerre peut être déclanchée par les caprices d'un infime rotelet du Monténégro.

Les diplomates s'évertuent. Ils négocient laborieusement. Ils s'efforcent de résoudre les incidents multiples et compliqués qui se succèdent.

Ces dignes ambassadeurs de Londres ! de quelles critiques, de quelles ironies ne sont-ils pas l'objet !

Ils avaient mis les plus beaux plans sur le papier, arrêté les solutions les plus difficiles et les plus délicates.

Et voici que tout s'écroule, devant l'obstination du roi Nicolas.

On en rit. On les raille. On les critique.

Mais, je voudrais bien voir à leur place les railleurs et les critiqueurs.

En réalité, si, comme nous l'espérons, la paix est maintenue, c'est à eux que nous le devrons.

***

L'Autriche, il faut lui rendre cette justice, fait preuve du plus grand esprit de conciliation.

Elle ne « bluffe » pas, comme on est tenté de le croire. Elle a des intérêts considérables à sauvegarder, et que, dans une indépendance d'esprit élevée, nous avons le devoir de comprendre.

Il lui faut soutenir son prestige aux yeux des populations slaves qui constituent un grand tiers de son empire.

Elle ne peut sortir de cette crise moralement diminuée et humiliée

Quelles que soient nos considérations spéculatives sur les sentiments des divers sujets de la monarchie austro-hongroise, il faut bien nous rendre compte de cette situation pour comprendre l'état d'esprit, non seulement de l'archiduc héritier, François-Ferdinand, représenté comme belliqueux, mais encore de l'empereur François-Joseph et de son ministre le comte Bertchold, des pacifistes résolus.

Il y a des circonstances où les événements sont plus forts que les volontés.

Et, n'est aujourd'hui le cas.

***

Soumise à l'alliance allemande, l'Autriche n'en est pas moins restée un pays très francophile.

Ceux de nos compatriotes qui ont visité ce beau pays ont pu constater avec quelle sympathie les Français y sont accueillis.

Nul peuple n'est plus opposé à la guerre.

Et si des manifestations belliqueuses se produisent en ce moment à Vienne, elles ne répondent pas certainement au sentiment intime des populations. Et c'est seulement parce que vraiment l'amour-propre national a été trop froissé, bravé, provoqué, depuis le début de la guerre des Balkans par de petits pays enivrés de leurs succès inattendus.

***

La France se doit de ne pas méconnaître ces légitimes susceptibilités d'un grand peuple.

Son alliance avec la Russie lui crée de périlleuses obligations. Mais elle peut aussi intervenir utilement entre son alliée et la nation austro-hongroise pour assurer à celle-ci les satisfactions auxquelles elle a droit, et par quoi sera évité l'affroyable conflit qui nous menace.

Georges ROBERT.

AU JOUR LE JOUR

A Grand Orchestre

Nous assistons à nouveau cette année à une campagne cléricale en faveur de la célébration de la fête de Jeanne d'Arc. Les républicains célèbrent la mémoire de l'héroïne ainsi qu'ils l'entendent, dignement, sans cris de haine, sans lampions et sans drapeaux du pape. Ils n'ont surtout à solliciter ni l'avis ni les conseils des prêtres, qui commencèrent par brûler la Pucelle avant de l'adorer et de la sanctifier.

Cet ce n'est pas le moindre étonnement du peuple que de constater avec quelle ostentation l'Eglise aujourd'hui célèbre les vertus de le malheureuse qu'elle renia, qu'elle torture et qu'elle fit périr dans les flammes.

Il serait bon pour l'édification complète de ce peuple que les chefs de cortège le menassent à Rouen, de la cellule du palais archiépiscopal à la cellule de la Tour où fut enfermée Jeanne d'Arc. Nous savons de nos concitoyens qui « visitèrent » ces derniers en paix et qui en gardèrent — les femmes surtout, même les plus pieuses — une impression d'horreur et de dégoût. Il faudrait aussi que sur le parcours des processions du 4 mai, on lui en guise de pneumes, le procès de la victime de l'évêque Cauchon et de toute la prêtraille qui l'environnait.

Mais on se garde bien de remuer d'aussi fâcheux souvenirs et l'on se plaît au contraire à citer les éloges du procès en cour de Rome pour la réhabilitation et la sanctification de Jeanne d'Arc. On comprend que l'Eglise catholique ait avant tout voulu se réhabiliter elle-même.

Mais, chassée le naturel il revient au galop, la fête que les cléricaux veulent instituer contre la République et notre 14 Juillet national, n'est pour eux que l'occasion de violentes diatribes et d'injures aux républicains.

A Tours, M. Touchet, évêque, vis-à-vis de qui M. Rebier mentra tant de condescendance fulmine, et surtout épistole en des termes nombreux où il repaisse les vieux anathèmes. La fête, la fête laïque, se fera sans lui, et voilà ce dont il enrage. Peut-on concevoir que des Républicains glorifient Jeanne d'Arc sans bannière papale, sans patenôtres et sans Credo !

A Paris les catholiques se demandent si dans le cortège tintamaresque qu'ils organisent et à la tête duquel marchera M. Maurice Barrès, cierge en main, ils oseront montrer le Vennutelli du Vatican. On a dit que le légat du pape était venu aux fêtes d'Orléans sans arrière-pensée et sans secrets desseins.

Si telles ont été ses instructions, il sera correct à lui de s'abstenir et de boucler sa valise plus ou moins diplomatique avant dimanche.

CH. DE LA RUE.

ECHOS

Le cheval se meurt,

Le cheval se meurt, ou plutôt il se fait rare, assure-t-on ; il disparaît peu à peu devant l'auto. Et de fait, la « cavalerie » parisienne, qui comptait environ 98.000 individus en 1900, 70.000 ans plus tard, ne dépasse guère 60.000 à l'heure actuelle.

Mais Paris n'est pas toute la terre. Un statisticien vient de calculer qu'à l'heure actuelle il y a plus de cent millions de chevaux répartis sur le globe.

Encore ne peut-on établir aucun chiffre pour l'Amérique du Sud et les Pampas, où il doit y avoir près de trente millions de chevaux. L'Amérique du Nord en compte à peu près autant, dont les deux tiers pour les Etats-Unis.

En Europe, la Russie arrive en tête avec plus de 22.000.000, l'Allemagne seconde avec 4.345.000 et la France troisième avec 3.236.000. On n'a pu faire aucune évaluation pour l'Asie.

Allons ! il y a encore de beaux jours pour la plus noble conquête de l'homme.

Piqûres de parfums !

C'est la mode nouvelle, et il ne saurait plus s'agir de morphine, de cocaïne, de cellées, ou de la gamme des sérums variés. Toutes les élégantes d'adopter la piqûre de parfums.

Une simple piqûre délicate à la nuque, au bras, à l'épaule, permet l'injection du parfum qui glisse sous la peau sans douleur, surprisonne la capiteux de l'extrait préféré et se filtre à travers les pores que d'une façon lente et égale.

Une délicieuse artiste, Mlle A..., qui tenta, il y a trois jours, l'expérience, demeura « au lois coupé » durant trente-sept heures après l'odoriférante piqûre. Rien n'y fit, ni la promenade en plein air, ni la bain, ni même une séance, particulièrement animée, de tango argentin...

Un peu d'eau, s. v. p.

Vous imaginez-vous un maître nageur que le destin subitement condamne à vivre dans un vile sans eau ?

C'est la mésaventure dont est victime Eugène Ostrade qui, deux fois second dans la traversée de Paris à la nage, accomplit son service militaire, depuis octobre, aux chasseurs de Verdon.

Ni fleuve, ni piscine, hélas ! Le pauvre jeune homme, à ce qu'on assure, est d'une humeur de joue en joue plus chagrine, ne trouvant dans sa capitale aucune masse d'eau pour « piquer une tête ».

Comment ne pas le plaindre, le petite chasseur qui maintenant n'a que ses nuits de garde pour « faire la planche » ...

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

Viandes étrangères et viandes indigènes

Notre chronique documentaire du mercredi 23 avril, parue sous le titre de « La Boucherie et les viandes réfrigérées », nous a valu, de la part d'un de nos lecteurs, qui nous pardonnera de ne pas donner son nom, une très intéressante lettre que nous croyons devoir reproduire en son entier car elle émane d'une personne très documentée en le métier.

LA LETTRE D'UN CORRESPONDANT OCCASIONNEL

Je lis dans votre numéro du mercredi 23 avril 1913, sous la signature de M. Bertal, un article intitulé « la boucherie et les viandes réfrigérées ». En ce qui concerne le débit des viandes frigorifiées ou congelées à cœur, j'approuve le fond de l'article, je crois d'ailleurs que le public ne pas attendu l'intervention du législateur pour différencier nettement cette catégorie de viande de la viande fraîche. Je rentre d'un voyage d'études à l'étrangère qui m'a permis de constater, qu'en moyenne, les viandes congelées se vendent de 50 à 55 % meilleur marché que les viandes de la localité débitées directement après l'abatage ou après un séjour dans les chambres froides de l'abattoir. Il suffit en effet de consommer une tranche de viande congelée, pour être certain que le palais le moins délicat saura faire, sans erreur possible, la distinction qui entraîne la moins-value constatée. Sans consommer cette viande il est facile de la reconnaître à son aspect. En conséquence, les règlements nouveaux qui sont réclamés consacreront ce que le jugement du consommateur aura depuis longtemps établi. A cela pas d'objections, mais il n'en est plus de même s'il s'agit de la terme de l'article que vous consacrez à ce sujet.

Vous créez une confusion entre les viandes frigorifiées et les viandes réfrigérées et cette confusion aboutit ni plus ni moins à paralyser l'effort qui tend à mettre à la disposition du boucher et ce, au plus grand profit du public, la température de l'hiver pendant les mois d'été. Dans sa séance du 23 septembre 1912, le Congrès de Toulouse a adopté les définitions suivantes au sujet des viandes soumises à l'action du froid : viandes frigorifiées ou congelées ; viandes réduites à l'état de glace ; viandes réfrigérées ; viandes amenées à une température voisine de zéro sans état de glace. Votre titre ne correspond donc pas à la catégorie de viandes que l'on désire mettre sous un contrôle sévère, bien plus, il condamne les viandes sortant des entrepôts frigorifiques d'abattoir qui n'ont rien de commun avec les viandes congelées. Dans les entrepôts frigorifiques d'abattoir jamais la température ne descend en dessous de trois degrés, jamais l'eau et à plus forte raison la viande, ne peuvant geler dans ces entrepôts qui ne sont que de véritables resserres froides ou, si vous la préférez, des glacières de boucher très perfectionnées permettant de conserver en meilleur état les viandes, l'air y étant sec, ce qui est impossible à obtenir avec les glacières ordinaires. Tous les abattoirs allemands, tous les abattoirs suisses sont munis de frigorifiques et la viande entreposée se vend dans ces pays exactement le même prix que la viande fraîche débitée dès l'abatage. Sans sortir de France, il est facile de constater que le public ne fait aucune différence entre les viandes sortant du frigorifique ou des halles d'abatage des abattoirs de Dijon et de Nancy. Bien au contraire, dans ces villes, les bouchers se font une réclame légitime en plaçant dans leurs boutiques des affiches annonçant qu'ils sont locataires d'une case au frigorifique de l'abattoir. Je suis persuadé que vous voudrez détruire la confusion qu'involontairement votre article a pu créer dans le public et dans la corporation des bouchers et de reproduire la présente qui remet les choses au point.

SIMPLE OBSERVATION

Nous sommes en effet très heureux de reproduire la lettre qui nous est adressée ; elle complète très opportunément notre article. Celui-ci ne visait que les importations de viandes exotiques, dont l'importance, disions-nous, a quintuplé en trois ans. Le principal port d'importation est Boulogne-sur-Mer ; en, en 1911, l'importation s'est élevée à 973.900 kilos. Que sont devenus ces 973.900 kilos de viandes exotiques importées à l'aide de procédés frigorifiques ? Où ont-ils été débités ? Qui a profité de la différence de leur coût ? Ce ne sont certainement pas les consommateurs. Or cette viande n'a pas été enfouie, elle a été vendue et au prix ordinaire. Voilà le fait dont nous voulons empêcher la reproduction. En ce faisant, nous soutenons les intérêts de l'immense majorité des bouchers, des bouchers honnêtes, les seuls qui nous intéressent. Au fond, nous sommes complètement d'accord avec notre correspondant occasionnel car nous n'avons nullement visé l'emploi du froid pour la conservation normale des viandes indigènes.

BERTAL.

Conseil de Cabinet

Les ministres se sont réunis hier matin en Conseil de cabinet au ministère de l'instruction publique sous la présidence de M. Barthou.

Ils se sont d'abord occupés des affaires extérieures, puis des questions que soulèvera la rentrée des Chambres.

M. Barthou a fait connaître les lignes générales du discours qu'il doit prononcer à Caen dimanche prochain, dans lequel il exposera les vues du Gouvernement sur la politique extérieure et intérieure.

Les ministres se réuniront ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Poincaré.

LA REPRISE des travaux Parlementaires

Les Questions à l'ordre du jour

Dans la seconde partie de la session ordinaire de 1913 qui commence mardi prochain, 6 du courant, pour se terminer aux environs du 14 juillet, la Chambre aura pour tâche principale la discussion du projet rétablissant le service militaire de trois ans.

Il est impossible de fixer d'avance la date d'ouverture de ce grave débat, la commission de l'armée n'ayant pas terminé son œuvre. En tout cas on ne croit pas que la discussion puisse s'engager devant la Chambre avant le milieu de mai.

Dès que le rapport sera distribué, le gouvernement demandera à la Chambre d'en mettre la discussion à son ordre du jour le plus prochain.

Mais en attendant, il est possible qu'il y ait au Palais-Bourbon un échange d'explications sur notre situation militaire avant même l'examen de le loi de trois ans.

Le gouvernement, en effet, avait fait prévoir avant les vacances de Pâques à la commission de l'armée son intention de notifier à la Chambre le maintien sous les drapeaux, à partir d'octobre prochain, de la classe qui aura accompli deux années de service.

Cette application anticipée de l'article 23 de la loi militaire de 1905 pourra soulever un débat intéressant. On se souvient, en effet, qu'avant le prorogation, les groupes radicaux ont discuté la question et prétendu que la notification en question ne pouvait être faite d'avance, l'article 33 disant que « le ministre de la Guerre est autorisé à conserver provisoirement sous les drapeaux le classe qui a terminé sa seconde année de service », c'est-à-dire au moment de l'expiration de la deuxième année de service.

On doit s'attendre à ce que cette objection soit réproduite à la tribune.

En dehors des questions militaires la Chambre a d'ores et déjà réglé son ordre du jour. On sait en effet qu'il n'y a pas au clôture par décret, mais simple interruption de la session par décision de la Chambre elle-même.

Le programme de travail établi par la Chambre pour la reprise de ses délibérations comporte en premier lieu la loi sur les travaux du port de Nantes et les divers projets sur le prélèvement au profit des villes et de l'Etat à effectuer sur le produit des jeux dans les casinos des stations thermales et climatériques.

C'est par l'examen de ces deux questions que la Chambre inaugurera la reprise de ses travaux.

Il convient de rappeler que la Chambre ne siège ni le mercredi ni le samedi et que par suite elle n'aura à tenir la semaine prochaine que trois séances, celles des mardi 6, jeudi 8 et vendredi 9 mai.

Elle se séparera ensuite jusqu'au mardi 13 mai à cause des fêtes de la Pentecôte qui tombent les 11 et 12 mai.

Le séjour du roi d'Espagne à Paris, qui aura lieu du 7 au 9 mai, n'aura aucune influence sur les travaux parlementaires, les Chambres ayant coutume de siéger durant les voyages de souverains parmi nous.

AU SÉNAT

Le Sénat se réunira mardi. L'ordre du jour de cette première séance comporte uniquement : tirage au sort des bureaux, fixation de l'ordre du jour. Seront inscrits à l'ordre du jour : le projet de loi sur les conserves de poissons et la suite de la deuxième délibération sur les logements insalubres.

Il est probable qu'il fixera à huitaine l'ouverture de la discussion du budget.

PETITS PAPIERS

Ainsi qu'on le disait l'autre jour, nous naviguons en pleine mer d'huile. Au Salon des Artistes français d'autres vont succéder, sans compter les innombrables expositions particulières pour lesquelles on tuera les journaux une publicité soignée. Les croûtes ne manquent pas, mais il y a toujours des peintres qui meurent de faim.

Je ne sachs pas que le cubisme et le futurisme aient, pour cette fois, forcé les portes de nos salons officiels. Cela viendra peut-être ; il ne faut jurer de rien. Les futuristes à tout le moins ne manquent pas d'originalité. Il y en a même qui ont du talent, comme par exemple M. Marc-Delmarle, de Pont-sur-Sambre, dont notre intéressant confrère *Le Nord Illustré* reproduit deux tableaux.

Mais ce qu'il faut dire, c'est le profession de foi de cet artiste, l'exposé des théories de futurisme :

« Nous créons, dit ce peintre philosophe, par des zones de couleur et des lignes, une sorte d'ambiance émotive, en cherchant à coupe d'intuition les sympathies et les attachements qui existent entre la scène extérieure concrète et l'émotion intérieure abstraite...

«... Tous les objets tendent vers l'infini par leurs lignes forces dont notre intuition mesure la continuité. Nous interprétons la nature en donnant sur la toile ces objets comme les commencements ou les prolongements des rythmes que ces objets mêmes impriment à notre sensibilité ».

Décidément, ces futuristes sont effrayants.

GAULTIER-GARGUILLE.

Le « Progrès du Nord » et « L'Avenir de Roubaix-Tourcoing » publient tous les jours une chronique locale sur des questions d'actualité : scientifiques, économiques, d'assistance, etc..., etc...

Les Conflits d'Orient

Le Montenegro, l'Albanie et les Puissances

A la Conférence de Londres

Voici, d'après le correspondant du « Temps » à Londres, le compte rendu exact et complet (nous en avons publié hier un compte rendu analytique) de la séance de jeudi qui a été divisée en deux parties :

La première partie, la plus courte, a été consacrée à la question de Scutari. La seconde partie a été consacrée à la question des préliminaires de paix.

La question de Scutari

Au début de la séance, le comte Mensdorff, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, a pris la parole pour résumer le point de vue de son gouvernement.

Il a déclaré que l'Autriche-Hongrie, par suite de l'impossibilité où avaient été les puissances d'établir entre elles un accord au sujet des mesures de coercition applicables au Monténégro, croyait devoir exécuter les décisions des puissances et qu'elle espérait à cet effet leur collaboration.

Le comte Mensdorff a ajouté que son gouvernement ne pouvait pas accepter l'hypothèse d'une négociation tendant à offrir au Monténégro des compensations territoriales préalables à l'évacuation de Scutari.

Il a ajouté également que si on posait ultérieurement la question des compensations territoriales, ces compensations ne sauraient en tout cas modifier les frontières de l'Albanie.

Il conclu que le gouvernement impérial et royal était tout disposé, après l'évacuation de Scutari, à prendre en faveur du Monténégro des mesures économiques et financières avantageuses.

Sir Edward Grey a répliqué à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie en lui demandant quelles étaient les mesures de coercition que son gouvernement envisageait.

Il a ajouté d'ailleurs qu'une démarche verbale faite la veille par M. Popovitch, représentant du Monténégro auprès de sir Arthur Nicolson, sous-secrétaire d'Etat permanent, lui paraissait modifier la situation.

La démarche de M. Popovitch n'est pas une démarche officielle ; c'est une conversation officieuse au cours de laquelle l'envoyé monténégrin a souligné que les idées qu'il exprimait n'avaient pas de caractère définitif.

La conversation de M. Popovitch avec sir Arthur Nicolson peut se résumer ainsi : si le Monténégro rendait Scutari fut donnerait ou des compensations territoriales et une aide financière, et lesquelles ?

M. Popovitch était venu demander au sous-secrétaire d'Etat quelles étaient, d'après lui, sur ces deux points, les dispositions des puissances.

Sir Edward Grey, après avoir rendu compte de cette démarche, a ajouté qu'elle lui paraissait intéressante et qu'elle introduisait, d'après lui, dans le débat, un fait nouveau.

Le prince Lichnowsky, ambassadeur d'Allemagne, a alors pris la parole. Il a reconnu, avec sir Edward Grey, que la situation pouvait se trouver modifiée si l'on s'engageait dans la voie que paraissait indiquer la démarche de M. Popovitch.

Le prince Lichnowsky a exprimé qu'il était nécessaire que les puissances en délibérassent.

Personne n'ayant fait d'objection, il a été entendu que les ambassadeurs consulteraient leurs gouvernements respectifs sur les différentes questions posées par M. Popovitch.

La suite de la discussion a été renvoyée à lundi.

LES DISPOSITIONS DU ROI NICOLAS

Cettigné, 2 mai.

Le roi Nicolas persiste à déclarer qu'il n'entre pas dans sa pensée de porter un défi aux puissances, mais il ajoute non moins énergiquement qu'il entend ne pas être violenté par l'Autriche.

Dans une conversation avec un membre du corps diplomatique, il a dit hier :

« Si l'Autriche m'attaque, eh bien, tant pis ! Nous serons battus, mais elle aura défaite qui coûtera terriblement cher. Elle coûtera plus chère à l'Autriche que l'Algérie n'a coûté à la France, la Caucase à la Russie, et le Transvaal à l'Angleterre.

LES MESURES DE COERCITION ET L'ANGLETERRE

Londres, 2 mai.

Dans les milieux diplomatiques anglais, on paraît être très peu disposé à admettre l'hypothèse d'une participation de l'Angleterre à des mesures de coercition quelles qu'elles soient.

On semble croire que, comme dans le cas de la démonstration navale, la Russie, toujours dominée par la crainte d'une intervention isolée de l'Autriche, souhaiterait l'intervention de l'Angleterre au cas où l'on aboutirait aux mesures de coercition.

LES INTENTIONS DE L'ITALIE

Rome, 2 mai.

Deux tendances continuent à s'affirmer. Il semble cependant aujourd'hui que la tendance négative l'emporte de plus en plus et que l'Italie soit peu disposée à participer aux mesures de coercition.

UN CONSEIL DES MINISTRES AUSTRO-HONGROIS

Vienne, 2 mai.

Le conseil de la couronne que la presse autrichienne avait annoncé n'a pas eu lieu. Par contre, un conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui sous la présidence du comte Berchtold. Y assistaient les ministres communs et les ministres-présidents d'Autriche et de Hongrie.

Les délibérations ont porté sur les décisions que doivent inspirer les résultats de la réunion d'hier à Londres.

Sur les résultats de ce conseil des ministres, on observe la plus grande réserve.

Les préliminaires de Paix

En ce qui concerne les préliminaires de paix, sir Edward Grey a posé la question de la méthode à suivre.

Le comte Benckendorf, ambassadeur de Russie, avait, dans la précédente séance, suggéré que les puissances pourraient élaborer le traité et inviter les belligérants à accepter leur rédaction.

L'ambassadeur de Russie restait hier partisan de cette méthode.

Sir Edward Grey, appuyé par M. Paul Cambon, a exprimé l'opinion que cette méthode lui paraissait inutile et a ajouté qu'à sa connaissance elle n'était pas agréable aux belligérants.

En conséquence, il a proposé de revenir à la méthode antérieure, c'est-à-dire d'inviter simplement les plénipotentiaires des belligérants à se réunir à Londres, et à reprendre les négociations comme ils les avaient conduites au mois de décembre.

Cette proposition a été adoptée.

LA NOTE DES PUISSANCES ET LES ALLIÉS

Sofia, 2 mai.

Les ministres des puissances, le ministre de Russie ayant reçu ses instructions, ont remis aujourd'hui à M. Guéchof la note des puissances qui avait été remise la même jour à Constantinople.

M. Guéchof a répondu que la Bulgarie était d'accord avec la Turquie pour prolonger la suspension d'armes jusqu'à la signature des préliminaires de paix.

Il a ajouté que les gouvernements alliés seraient représentés dans la nouvelle organisation par les mêmes plénipotentiaires que dans la précédente, et que leur désir était que la négociation se poursuivît à Londres.

Aucune réponse écrite ne sera donnée ; la réponse du gouvernement bulgare, d'après les termes dont s'est servi M. Guéchof, pouvant être considérée comme officielle.

LA GRÈCE ET LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE

Athènes, 2 mai.

Le gouvernement hellénique a fait savoir au ministre de France qu'il allait demander la renouvellement du contrat de la mission militaire française.

LA NOTE DES PUISSANCES A LA GRÈCE

Athènes, 2 mai, 10 h. 30.

La note des puissances a été remise hier soir au gouvernement hellénique sous la forme de lettre collective.

Le gouvernement hellénique n'a pas encore répondu.

AUTRES CONFLITS

L'ITALIE ET LA GRÈCE

Rome, 2 mai.

Dans les milieux diplomatiques italiens on déclare que l'Italie sera intransigeante sur la question du canal de Corfou et de la côte nord de l'Epire. Un diplomate a même dit : « Nous laisserons plutôt la guerre que de laisser la Grèce s'installer en face de Corfou. »

ESSAD PACHA EN ALBANIE

Vallona, 2 mai.

Il se confirme que Djavid pacha et Essad pacha sont d'accord ; leurs deux armées réunies comptent 42.000 hommes auxquels se joignent les tribus des environs. On annonce la nouvelle d'un combat en avant de Vallona. Il s'agirait d'un effort de Djavid pour prendre la place, mais on n'en a pas encore confirmation.

ESSAD PACHA A VALLONA ?

Vienne, 2 mai.

D'après une information attribuée à l'agence d'Athènes, et qui circule ici, Essad pacha serait arrivé à Vallona et y aurait proclamé l'autonomie de l'Albanie sous le protectorat turc. Il serait aussi promis à la Grèce la frontière qu'elle réclame.

On n'a jusqu'à présent aucune confirmation officielle de ces bruits.

D'autre part l'agence Havas publie le télégramme suivant :

Athènes, 2 mai.

On mande de Corfou qu'Essad pacha a constitué un gouvernement à Tirana, qu'il a proclamé l'autonomie de l'Albanie sous le protectorat de la Turquie, et qu'il a arboré le drapeau turc.

On ajoute qu'Essad pacha a écrit au métropolite grec de Durazzo une lettre dans laquelle il déclara que son gouvernement reconnaît en ce personne la métropolite de l'église orthodoxe et la protégera. Essad pacha termine en disant que le gouvernement albanais n'est nullement hostile à la Grèce. Il reconnaît la frontière du nord de l'Epire que la Grèce a tracée et qui commence au-dessus de Chimara.

LA RUSSIE ET LE LITIGE BULGARO-SERBE

Sofia, 2 mai.

Le gouvernement bulgare a reçu du gouvernement russe une communication officielle aux termes de laquelle M. Sazonow le prie de faire résoudre par la Russie, conformément au traité de 1912, les difficultés d'ordre divers qui le séparent du gouvernement serbe.

Le gouvernement serbe a reçu du gouvernement russe une communication [illegible]